



Attestation de capacité de transport routier

Par **demolliens**, le **09/10/2009** à **08:36**

Bonjour, je possède l'attestation de capacité de transport routier, on me propose de m'embaucher pour un salaire minimum de 900€ brut par mois, pour utiliser cette attestation. ce qui est légale d'après la direction de l'équipement. je ne m'occuperai pas de l'entreprise, parce que mon activité professionnelle ne me le permet pas. ma question est : quels sont les risques si l'entreprise rencontre des difficultés, suis je responsable si il y a des dettes?

Par **jeetendra**, le **09/10/2009** à **10:24**

[fluo]Chambre de Commerce et d'Industrie de Rodez Villefranche [/fluo]Espalion, 17, rue Aristide Briand - BP 3349 - 12033 Rodez Cedex 9 - Tél. 05 65 77 77 00
Bonjour, appelez la CCI de Rodez, ils tiennent des permanences juridiques, ils vous renseigneront efficacement à ce sujet, bonne journée à vous